



(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
05.01.2005 Bulletin 2005/01

(51) Int Cl.7: A61G 21/00

(21) Numéro de dépôt: 04360060.0

(22) Date de dépôt: 30.06.2004

(84) Etats contractants désignés:  
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR  
Etats d'extension désignés:  
AL HR LT LV MK

(72) Inventeur: Lohr, Pascal  
68610 Lautenbach (FR)

(74) Mandataire: Nithardt, Roland  
CABINET NITHARDT ET ASSOCIES  
14 Boulevard Alfred Wallach  
BP 1445  
68071 Mulhouse Cédex (FR)

(30) Priorité: 30.06.2003 FR 0307855

(71) Demandeur: Lohr, Pascal  
68610 Lautenbach (FR)

(54) Véhicule mortuaire pour cérémonie, transport et intervention

(57) La présente invention propose un véhicule mortuaire combinant deux véhicules en un, à savoir le véhicule mortuaire classique et le véhicule d'intervention. Il est par conséquent agencé pour transporter simultanément un cercueil et un brancard de manière simple et économique. Ce véhicule mortuaire est aussi modulaire, esthétique, pratique à utiliser en toute sécurité et dans le respect des corps et de leurs familles.

Le véhicule mortuaire (1) comporte dans son volume intérieur un compartiment (2) orienté dans le sens longitudinal dudit véhicule mortuaire (1) et dans lequel est logé un cercueil (3) et un compartiment additionnel (5a) disposé le long du compartiment (2) et dans lequel est logé un brancard (6) prêt à l'usage.

Application: Cérémonie funéraire, enterrement, crémation, transport de corps, récupération de corps.

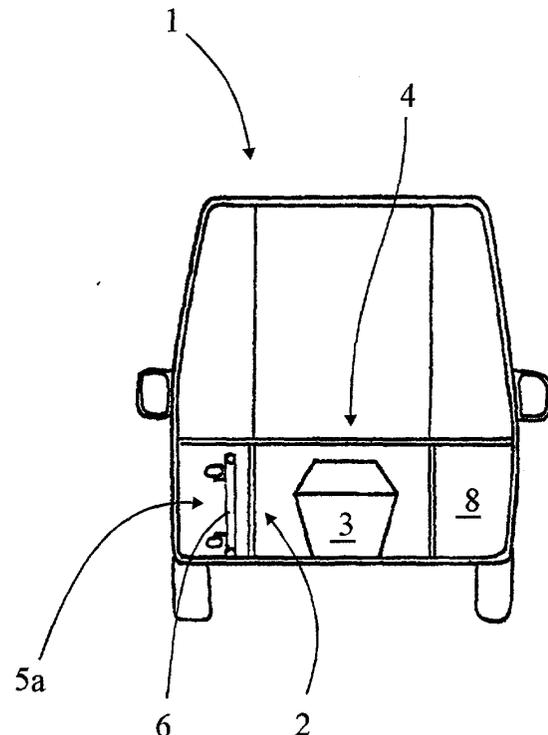


FIG. 1B

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un véhicule mortuaire pour cérémonie, transport et intervention comportant dans son volume intérieur au moins un compartiment orienté dans le sens longitudinal du véhicule mortuaire et dans lequel est logé au moins un cercueil.

**[0002]** Lors des cérémonies funéraires ou pour le transport de cercueil par exemple d'un pays à un autre, les sociétés de pompes funèbres utilisent de manière connue des véhicules funéraires. Le cercueil est disposé dans un compartiment fermé prévu dans ce véhicule funéraire. Ce compartiment peut être réfrigéré pour une meilleure conservation du corps. Pour le respect dû au défunt et à sa famille, ces véhicules funéraires doivent en toutes circonstances être propres, bien rangés et avoir une présentation respectable et impeccable.

**[0003]** Par ailleurs, les sociétés de pompes funèbres sont souvent sollicitées pour assurer la prise en charge de corps par exemple suite à un accident survenu sur la chaussée ou à un décès à domicile. Les véhicules funéraires existants ne permettant pas la prise en charge d'un corps et son transport, les sociétés de pompes funèbres dépêchent donc un véhicule d'intervention pourvu d'un brancard pour porter le corps. Ces véhicules d'intervention purement fonctionnels ont souvent un aspect général peu approprié à la circonstance.

**[0004]** Les sociétés de pompes funèbres doivent donc disposer de deux types de véhicules ce qui génère pour elles un surcoût important en frais d'achat, d'entretien et d'assurance. Par ailleurs, si, sur le trajet d'un véhicule funéraire, un corps doit être pris en charge, il ne peut l'être que par un véhicule d'intervention dépêché spécialement, d'où des frais kilométriques supplémentaires et une indisponibilité du véhicule d'intervention pour d'autres interventions purement matérielles.

**[0005]** Certains véhicules existants tels que ceux décrits dans les publications US-A-4 537 438 et US-A-1 971 991 comportent, en plus du compartiment réservé au cercueil, un compartiment additionnel prévu pour recevoir des arrangements floraux ou un second cercueil.

**[0006]** Dans la publication DE-U-203 03 206, le véhicule mortuaire décrit est pourvu, à l'extérieur de l'habitacle et sous son châssis, d'un coffre destiné à recevoir un chariot plié pour transporter un cercueil.

**[0007]** Enfin, la publication US-A-1 609 253 décrit un véhicule mortuaire destiné à transporter un cercueil sur son chariot de transport sécurisé par des moyens d'accrochage évitant son déplacement dans le véhicule.

**[0008]** Ces véhicules dédiés aux cérémonies ne peuvent pas servir de véhicule d'intervention. Ainsi, il n'existe aucun véhicule permettant de servir à la fois de véhicule funéraire et de véhicule d'intervention.

**[0009]** La présente invention vise à pallier ces inconvénients en proposant un véhicule mortuaire combinant deux véhicules en un et pouvant servir à la fois comme véhicule de cérémonie, pour transporter dignement un cercueil et des arrangements floraux lors des cérémonie

funéraires, et comme véhicule d'intervention, pour assurer par exemple la prise en charge d'un corps suite à un décès accidentel ou à domicile, ces deux fonctions pouvant dans certains cas être combinées ou successives. Ce véhicule mortuaire est simple, économique, modulaire, esthétique, pratique et facile à utiliser en toute sécurité, avec aisance et dans le respect des défunts et de leurs familles.

**[0010]** Dans ce but, l'invention concerne un véhicule du genre indiqué en préambule, caractérisé en ce qu'il comporte, dans son volume intérieur, au moins un compartiment additionnel orienté dans le sens longitudinal du véhicule mortuaire et dans lequel est logé un brancard prêt à l'usage.

**[0011]** Ce compartiment additionnel peut être disposé latéralement ou superposé au logement. Il a de préférence des dimensions prévues pour loger un corps portant un corps et est avantageusement pourvu de moyens de fixation du brancard pour l'immobiliser, notamment lors du déplacement du véhicule mortuaire. Ce compartiment additionnel peut être fermé par une porte ou un rideau.

**[0012]** De manière préférentielle, le véhicule mortuaire comporte au moins une tablette amovible destinée à porter des arrangements floraux, au moins une zone de rangement choisie dans le groupe comprenant au moins une armoire, une penderie, un placard, un coffre et au moins un siège arrière escamotable.

**[0013]** Le véhicule mortuaire peut comporter un compartiment double dans lequel sont logés deux cercueils et, deux compartiments additionnels disposés latéralement de part et d'autre du compartiment.

**[0014]** La présente invention et ses avantages apparaîtront mieux dans la description suivante de trois modes de réalisation en référence aux dessins annexés donnés à titre d'exemples non limitatifs, dans lesquels :

- les figures 1A et 1B représentent le véhicule selon l'invention respectivement en vue de côté en coupe partielle et en vue arrière sans porte,
- les figures 2A et 2B représentent une première variante de réalisation du véhicule de la figure 1 respectivement en vue de côté en coupe partielle et en vue arrière sans porte, et
- les figures 3A et 3B représentent une seconde variante de réalisation du véhicule de la figure 1 adapté au transport de deux corps en vue de côté en coupe partielle et en vue arrière sans porte.

**[0015]** Le véhicule mortuaire 1 selon l'invention est conçu pour être multifonction, utilisable aussi bien pour les cérémonies funéraires, le transport de corps et/ou des interventions techniques.

**[0016]** En référence aux figures, ce véhicule mortuaire 1 comporte au moins un compartiment 2 dans lequel est logé au moins un cercueil 3. Ce compartiment 2 peut

être réfrigéré notamment lorsqu'il est utilisé pour le transport d'un corps vers une chambre funéraire. Dans ce cas, la température intérieure du compartiment 2 est maintenue à environ 2 à 3 °C. Ce compartiment 2 est orienté dans le sens longitudinal au centre du véhicule mortuaire 1 au centre, ou décalé sur le coté droit ou sur le coté gauche du véhicule mortuaire 1. Le dessus de ce compartiment 2 peut être prévu plan de manière à servir de plage de présentation 4 pour les arrangements floraux (non représentés).

**[0017]** Le véhicule mortuaire 1 comporte également au moins un compartiment additionnel 5a, b dans lequel est logé un brancard 6 par exemple réalisé en inox.

**[0018]** Dans l'exemple représenté aux figures 1A et 1B, le compartiment additionnel 5a est orienté dans le sens longitudinal au véhicule mortuaire 1, latéralement, à gauche du compartiment 2. Il est bien entendu que le compartiment 2 peut être prévu d'un coté ou de l'autre du véhicule mortuaire 1 et que, lorsque le compartiment 2 est disposé au centre ou à gauche, le compartiment additionnel 5a peut être prévu à sa droite. Le compartiment 2 et le compartiment additionnel 5a sont recouverts d'une plaque pouvant servir de plage de présentation 4 pour les arrangements floraux (non représentés).

**[0019]** Pour une cérémonie d'enterrement ou de crémation, le cercueil 3 est logé dans le compartiment 2 ou sur la plage de présentation 4. Lors du transport d'un cercueil 3, le brancard 6 peut, si besoin, être utilisé pour récupérer un corps. Dans l'exemple illustré, le brancard 6 portant le corps est placé dans le compartiment 2 et le cercueil 3 placé sur la plage de présentation 4 sur laquelle il est fixé par exemple par des sangles ou par des cales de part et d'autre. Lorsque le compartiment 2 est prévu à gauche ou à droite, le compartiment additionnel 5a peut être dimensionné pour recevoir le brancard 6 horizontalement. Dans ce cas, le cercueil 3 est logé dans le compartiment 2 et le brancard 6 portant le corps dans le compartiment additionnel 5a.

**[0020]** Dans l'exemple représenté aux figures 2A et 2B, le compartiment additionnel 5b est superposé au compartiment 2. La partie supérieure du compartiment additionnel 5b peut servir de plage de présentation 4 pour des arrangements floraux (non représentés) qui peuvent également être disposés de part et d'autre du compartiment 2.

**[0021]** Pour une cérémonie d'enterrement ou de crémation, le cercueil 3 est logé dans le compartiment 2. Lors du transport d'un cercueil 3, le brancard 6 peut être utilisé, si besoin, pour récupérer un corps. Dans ce cas, le brancard 6 portant le corps est placé dans le compartiment additionnel 5b et le cercueil 3 est placé dans son compartiment 2. A cet effet, la hauteur intérieure du compartiment additionnel 5b est suffisante pour recevoir un brancard 6 portant un corps.

**[0022]** Dans une autre variante de réalisation non représentée, les zones latérales gauche et droite du compartiment 2 sont pourvues de tablettes amovibles (non

représentées) destinées à porter des arrangements floraux. Ces tablettes amovibles sont par exemple fixées au compartiment 2 ou au compartiment additionnel 5b et à la carrosserie par exemple par clipsage ou au moyen de fixations de type Velcro®. Elles peuvent être mises en place facilement selon les besoins et rendent ainsi l'intérieur du véhicule mortuaire 1 très modulaire.

**[0023]** De manière générale, le compartiment additionnel 5a, 5b peut être pourvu de moyens de fixation (non représentés) permettant d'immobiliser le brancard 6 seul et/ou le brancard 6 avec le corps, notamment lors du déplacement du véhicule mortuaire 1. Ces moyens de fixation sont par exemple des sangles, des éléments vissés ou tout autre moyen adapté.

**[0024]** Le compartiment additionnel 5a, 5b peut également être fermé par une porte ou par un rideau (non représentés), de manière à préserver une présentation impeccable de l'intérieur du véhicule mortuaire 1 lorsque ses portes arrières sont ouvertes.

**[0025]** Le véhicule mortuaire 1 comporte des zones de rangement telles que des placards 7 destinés à recevoir des vêtements, une valise d'intervention contenant notamment un masque et des gants et tout autre matériel nécessaire. Il peut également comporter un coffre 8 contenant un chariot de cérémonie (non représenté).

**[0026]** Selon une variante de réalisation non représentée, le véhicule mortuaire 1 comporte un réceptacle à bénitier, un porte-parapluie, une penderie, une armoire, une capucine ou toute autre zone de rangement adaptée.

**[0027]** Dans l'exemple représenté aux figures 3A et 3B, le véhicule mortuaire 1 comporte un compartiment 2 "double place" pouvant recevoir deux cercueils 3. Le dessus de ce compartiment 2 sert de plage de présentation 4 pour les arrangements floraux (non représentés). Cette plage de présentation 4 peut, si nécessaire recevoir le ou les cercueils, le ou les brancards. Le véhicule mortuaire 1 comporte également deux compartiments additionnels 5a disposés de chaque coté du compartiment 2.

**[0028]** Dans une variante de réalisation non représentée, le compartiment 2 "double place" est remplacé par deux compartiments 2 adjacents. De même, les compartiments additionnels 5a peuvent être disposés adjacents chacun d'un compartiment 2.

**[0029]** Le véhicule mortuaire 1 peut également comporter un ou plusieurs sièges arrières escamotables (non représentés) permettant à une ou plusieurs personnes de prendre place dans le véhicule et d'accompagner le défunt lors de son transport. Pour faciliter son utilisation, le véhicule mortuaire 1 peut enfin avoir des portes à ouverture latérale.

**[0030]** Le véhicule mortuaire 1 peut également être équipé d'une sonorisation permettant d'accompagner le transport du défunt et/ou la sortie de cérémonie et/ou l'entrée dans le crématorium et/ou la mise en terre.

**[0031]** Il ressort clairement de cette description que

le véhicule mortuaire 1 selon l'invention permet de résoudre les problèmes posés. En effet, il permet de transporter simultanément un cercueil et un brancard avec tout le respect dû dans ces circonstances.

**[0032]** La présente invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation décrits mais s'étend à toute modification et variante évidentes pour un homme du métier tout en restant dans l'étendue de la protection définie dans les revendications annexées.

## Revendications

1. Véhicule mortuaire (1) pour cérémonie, transport et intervention, ledit véhicule mortuaire (1) comportant dans son volume intérieur au moins un compartiment (2) orienté dans le sens longitudinal dudit véhicule mortuaire (1) et dans lequel est logé au moins un cercueil (3), **caractérisé en ce qu'il** comporte dans son volume intérieur au moins un compartiment additionnel (5a, b), orienté dans le sens longitudinal dudit véhicule mortuaire (1), et dans lequel est logé un brancard (6) prêt à l'usage. 15
2. Véhicule mortuaire (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ledit compartiment additionnel (5a) est disposé latéralement audit logement (2). 20
3. Véhicule mortuaire (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ledit compartiment additionnel (5b) est superposé audit logement (2). 25
4. Véhicule mortuaire (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ledit compartiment additionnel (5b) a des dimensions prévues pour loger un brancard (6) portant un corps. 30
5. Véhicule mortuaire (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ledit compartiment additionnel (5a, 5b) est pourvu de moyens de fixation dudit brancard (6) pour l'immobiliser notamment lors du déplacement dudit véhicule mortuaire (1). 35
6. Véhicule mortuaire (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ledit compartiment additionnel (5a, 5b) est fermé par une porte ou un rideau. 40
7. Véhicule mortuaire (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comporte au moins une tablette amovible destinée à porter des arrangements floraux. 45
8. Véhicule mortuaire (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comporte au moins une zone de rangement choisie dans le groupe comprenant au moins une armoire, une penderie, un placard (7), un coffre (8). 50
9. Véhicule mortuaire (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comporte au moins un siège arrière escamotable. 55
10. Véhicule mortuaire (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comporte un compartiment (2) double dans lequel sont logés deux cercueils (3) et deux compartiments additionnels (5a, b) disposés latéralement de part et d'autre dudit compartiment (2). 10

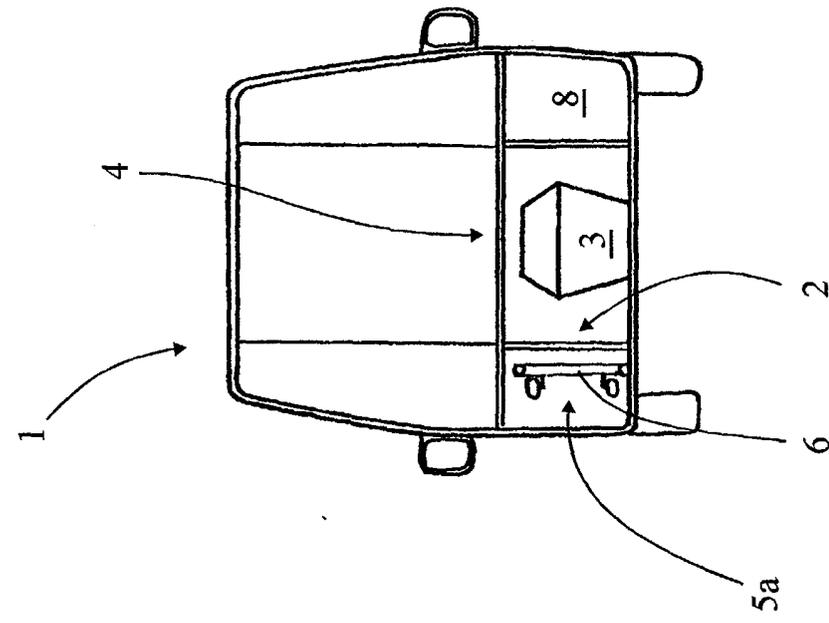


FIG. 1A

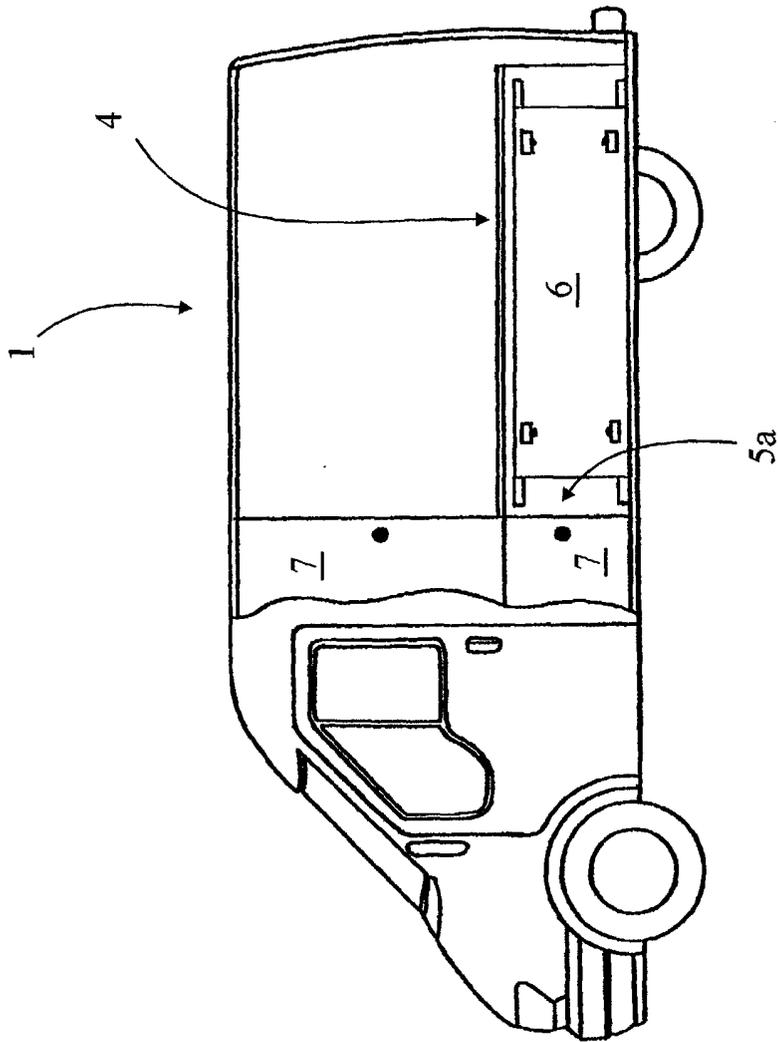


FIG. 1B

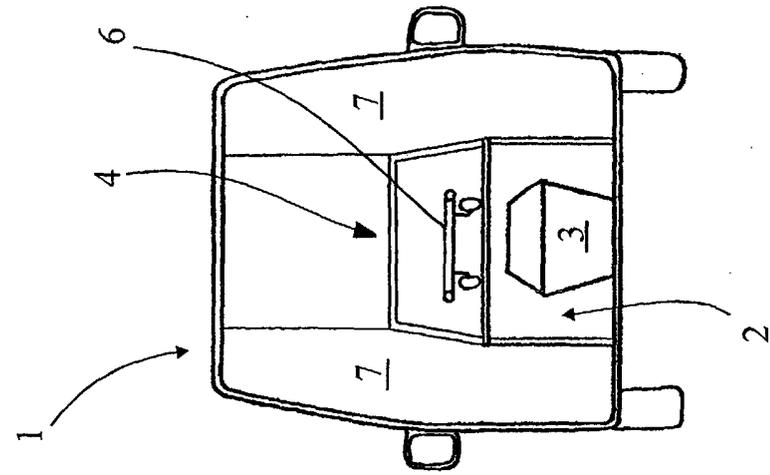


FIG. 2B

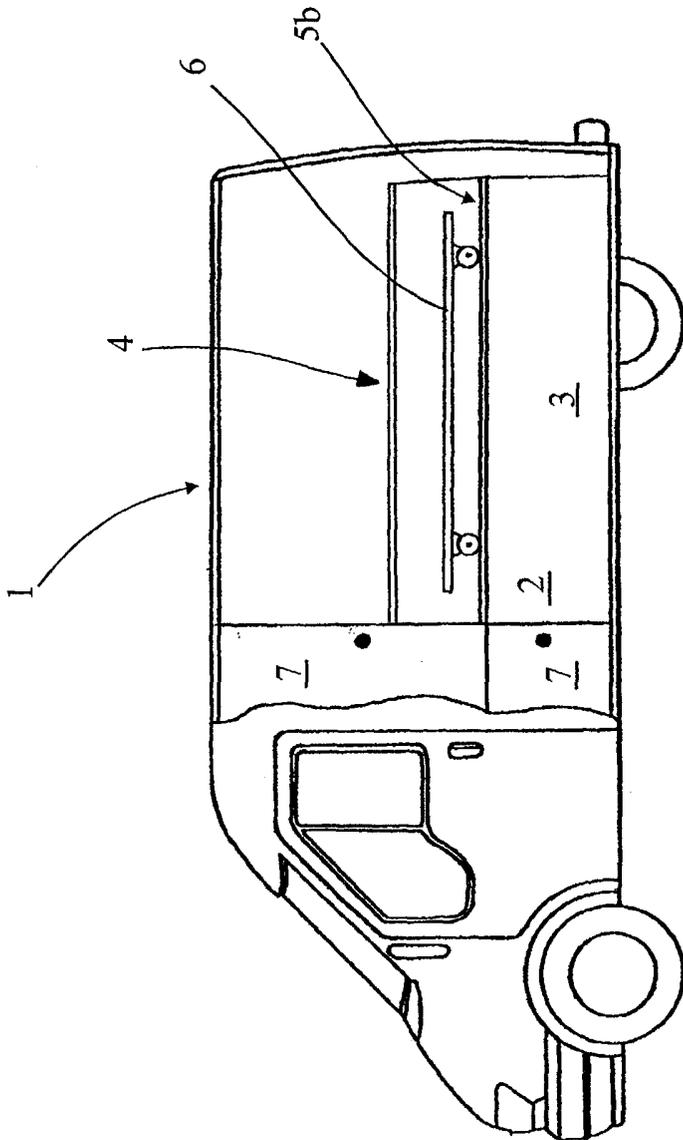


FIG. 2A

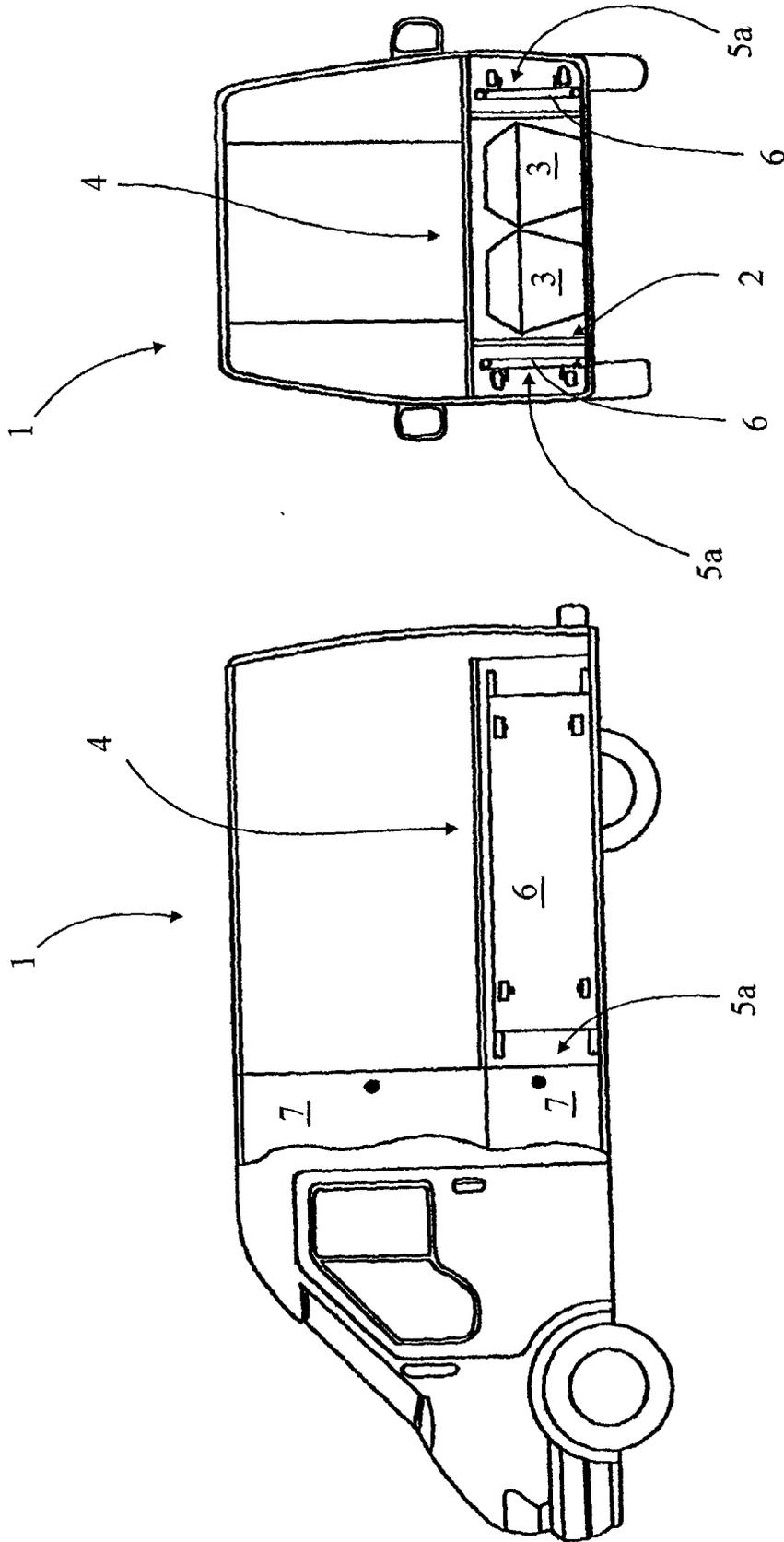


FIG. 3A

FIG. 3B



Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 04 36 0060

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 4 537 438 A (REASOR WARREN ET AL) 27 août 1985 (1985-08-27)	1,2,4, 6-8	A61G21/00
Y	* le document en entier *	5,9	
X	US 1 971 991 A (JUDSON ROBERTSON EDWIN) 28 août 1934 (1934-08-28)	1,3,4, 6-8	
X	DE 203 03 206 U (CONRAD POLLMANN NORDDEUTSCHE K) 8 mai 2003 (2003-05-08)	1,3-6,8	
Y	US 1 609 253 A (HUMMERT ROBERT H) 30 novembre 1926 (1926-11-30)	5	
Y	US 1 995 640 A (HESS EMIL E ET AL) 26 mars 1935 (1935-03-26)	9	
A	GB 714 304 A (SPURLING MOTOR BODIES LTD) 25 août 1954 (1954-08-25)	1-3	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
A	US 2 138 826 A (ARNTZEN BERNARD E) 6 décembre 1938 (1938-12-06)	1	A61G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		8 octobre 2004	Godot, T
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 36 0060

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-10-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4537438	A	27-08-1985	CA 1219016 A1	10-03-1987
US 1971991	A	28-08-1934	AUCUN	
DE 20303206	U	08-05-2003	DE 20303206 U1	08-05-2003
US 1609253	A	30-11-1926	AUCUN	
US 1995640	A	26-03-1935	AUCUN	
GB 714304	A	25-08-1954	AUCUN	
US 2138826	A	06-12-1938	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82